

Téléphonie mobile: Bruxelles épingle la France sur ses tarifs

BRUXELLES (AFP) - La Commission européenne juge que les tarifs de la téléphonie mobile sont trop élevés en France et que le marché n'est pas assez dynamique, recommandant l'arrivée d'un quatrième opérateur pour stimuler la concurrence, dans un rapport publié mercredi.



Un téléphone portable (© AFP/Archives - Fred Dufour)

"Un consommateur français faisant un usage moyen de son téléphone portable paie la seconde facture mensuelle la plus élevée dans l'UE, juste en-dessous de 30 euros", souligne la Commission dans ce rapport d'évaluation du marché unique des télécoms.

La France a en effet été en 2008, derrière l'Espagne, le pays européen où la facture de téléphonie mobile est la plus élevée. En 2007, elle était encore au quatrième rang, derrière Malte, l'Espagne et l'Irlande.

"Les prix ont baissé mais restent élevés pour les consommateurs", souligne la Commission. Elle remarque que "les parts de marché des opérateurs n'ont pas beaucoup changé en 2008" et que "les opérateurs virtuels font face à des conditions restrictives qui rendent difficile pour eux d'être concurrentiels".

Elle souligne que "l'arrivée d'un quatrième opérateur mobile pourrait contribuer à améliorer la concurrence et le choix pour les consommateurs".

Le gouvernement français a annoncé en janvier qu'une partie de la quatrième licence mobile serait attribuée à un nouvel opérateur avant l'été.

L'arrivée d'un quatrième opérateur mobile va offrir aux opérateurs mobiles virtuels (MVNO) la possibilité de négocier avec lui de meilleures conditions commerciales.

En France, les 15 opérateurs virtuels --qui ne possèdent pas de réseau mais achètent des minutes en gros à SFR, Orange (France Télécom) et Bouygues Telecom-- se partagent péniblement 5% du marché, contre 25% en Allemagne, 15% au Royaume-Uni et aux Pays-Bas.

Publié le: 25/03/2009 à 11:33:48 GMT

Source : AFP

URL de cet article: <http://www.avmaroc.com/actualite/telephonie-mobile-a164045.html>